

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS549

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 29, substituer au mot :

« leurs »

le mot :

« ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.